

**EPLEFPA de Seine-Maritime**  
**CFA DE SEINE-MARITIME – Site de Fauville en Caux**

**MARCHE PUBLIC A BONS DE COMMANDE**

**Fourniture de denrées alimentaires**  
**Confection de repas**  
**Prestation d'assistance technique**

<b>RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION</b>
-------------------------------------

**SOMMAIRE**

<b>ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>2</b>
2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres .....	2
2.2 - Décomposition en tranches et en lots .....	2
2.2bis - Contrôle technique .....	2
2.3 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières .....	2
2.4 - Variantes techniques.....	3
2.4bis - Mode de règlement .....	3
2.5 - Délai d'exécution.....	3
2.6 - Modifications de détail au dossier de consultation.....	3
2.7 - Délai de validité des offres .....	3
2.8 - Mesures particulières concernant l'hygiène et la santé .....	3
<b>ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES .....</b>	<b>3</b>
3.1 - Dossier de consultation des entreprises.....	3
3.2 - Pièces de la candidature (enveloppe n°1) .....	4
3.3 - Pièces de l'offre (enveloppe n°2) .....	4
<b>ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
5.1 - Transmission sous support papier .....	5
5.2 - Transmission sous d'autres supports .....	6
<b>ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION**

L'EPLEFPA 76 pour le CFA de Seine-Maritime site de Fauville en Caux présente une consultation qui concerne :

- la fourniture des denrées alimentaires nécessaires à la confection des repas d'une population d'adolescents et d'adultes.
- l'encadrement de type gérance de l'unité de restauration du lundi au vendredi selon un calendrier de 40 à 42 semaines par an selon les besoins

Lieux d'exécution : Fauville en Caux

A titre indicatif et sans engagement de la part du pouvoir adjudicateur, il est précisé que pour l'année 2017 le volume des prestations est estimé de la manière suivante :

	CFA site Fauville sur la base de 40 semaines
Petit Déjeuner	8 300
Déjeuner	20 800
Dîner	8 300

Les repas feront l'objet de commandes hebdomadaires.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2-1 Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres**

Le présent marché fera l'objet d'une procédure adaptée.

Le présent marché est un marché à bons de commande.

Il est passé pour une durée de 1 an à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et est reconductible deux fois par tacite reconduction.

Il est lancé sans options et sans variante technique.

Le marché est soumis aux dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, articles 27, 28, 29, 78 et 80.

### **2-2 Décomposition en tranches et en lots**

Sans objet

### **2-2bis Contrôle technique**

Sans objet.

### **2-3 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières**

Les candidats doivent compléter le cahier des clauses techniques particulières par des propositions techniques concernant les points suivants :

- manuel qualité de l'entreprise
- contrôles internes et externes du titulaire

## **2-4 Variantes techniques**

Sans objet.

## **2-4bis Mode de règlement**

Le mode de règlement choisi par l'EPLFPA de Seine-Maritime est le virement administratif.

## **2-5 Délai d'exécution**

Les règles concernant la durée des marchés et les délais d'exécution sont fixés dans l'acte d'engagement et le CCAP et ne peuvent en aucun cas être changées.

## **2-6 Modifications de détail au dossier de consultation**

L'EPLFPA 76 pour le CFA de Seine-Maritime site de Fauville en Caux se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2-7 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours ; Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **2-8 Mesures particulières concernant l'hygiène et la santé**

Le titulaire sera responsable de l'application des règlements relatifs à l'hygiène et la santé dans les différents établissements concernés.

## **ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES**

### **3-1 Dossier de consultation des entreprises**

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) est remis gratuitement à chaque candidat en un exemplaire.

Il est composé des documents suivants :

- le règlement de la consultation
- l'acte d'engagement et son état des prix détaillés
- le CCAP
- le CCTP et son annexe 1

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.  
Les marchés seront passés dans l'unité monétaire suivante : l'euro.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées.

### **3-2 Pièces de la candidature (enveloppe n°1)**

Ces pièces sont obligatoirement à fournir sous peine d'exclusion.

A titre de règle pratique, il appartient aux candidats de produire dans leur dossier de candidature une photocopie de chacun des certificats sur laquelle ils porteront eux-mêmes, la mention manuscrite suivante :

« Je soussigné X....., agissant au nom de la Société Y....., atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original ».

Date :

Signature :

1- l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou Kbis) ou carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers

2- la lettre de candidature (modèle DC1)

Ce document identifie le candidat. Il intègre une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il est en règle au regard des dispositions de l'article 43 du CMP

3- les attestations fiscales et sociales (modèle NOTI2) ou des justificatifs fiscaux et sociaux délivrés par les administrations compétentes et attestant que le candidat est à jour, au 31 décembre de l'année précédent celle de la consultation

4- la déclaration du candidat (modèle DC2)

5- l'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10 L 341-6, L 125-1 et 1253 du Code du travail.

6- les attestations d'assurances responsabilités civile professionnelle en cours de validité, datées de moins de 3 mois et émanant de la compagnie d'assurance elle-même.

7- les références chiffrées et/ou qualification de leur société, correspondant à l'objet de la consultation (références des trois dernières années) .

8- une note de présentation des moyens humains et matériels de l'intervenant et ses qualifications.

### **3-3 Pièces de l'offre (enveloppe n°2)**

1- les documents du marché :

- l'Acte d'Engagement (A.E.) et son état des prix, intégralement remplis.

- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

Signé sans réserve.

- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).  
Signé sans réserve.

2- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

Ce document devra expliquer et justifier des indications suivantes :

- des indications concernant la provenance des fournitures et les références des fournisseurs correspondants;
- des indications concernant l'organisation, les procédés et moyens d'exécution envisagés et notamment les contrôles internes et externes du candidat;
- une note indiquant les principales mesures prévues pour assurer la qualité des repas et satisfaire l'hygiène;
- les qualifications et références du gérant mis à disposition
- les qualifications et références du diététicien devant assurer les interventions de formation prévues au CCTP.

#### **ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectuées dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- prix global TTC indiqué sur l'acte d'engagement = 30 %
- valeur technique de l'offre au regard du mémoire technique = 70 %

La valeur technique s'appréciera au regard au mémoire technique fourni par le candidat avec les sous-pondérations suivantes :

- provenance des fournitures et organisation proposée pour assurer la qualité et la diversité des repas = 30 %
- qualifications et références du gérant mis à disposition = 20 %
- nombre et qualité des animations proposées = 15 %
- références du soumissionnaire = 5 %

La commission d'examen des plis se réserve la possibilité de se faire communiquer les sous-détails des prix unitaires ou les décompositions des prix forfaitaires qu'elle estimera nécessaires lors de l'examen des offres.

## **ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

### **5.1 Transmission sous support papier**

Les offres seront transmises sous plis cachetés contenant les enveloppes n°1 et n°2 également cachetée, et au plus tard le **jeudi 20 octobre 2016 à 12H00**.

L'enveloppe extérieure portera l'adresse et mentions suivantes :

EPLEFPA 76  
CFA DE SEINE-MARITIME  
1333 rue Bernard Thélou  
76640 FAUVILLE en CAUX

Offre pour :

Fourniture de denrées alimentaires et confection de repas  
"NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis"

Les offres devront être remises contre récépissé de 8h00 à 17h00 à :

EPLEFPA 76 - CFA DE SEINE-MARITIME  
1333 rue Bernard Thélou  
76640 FAUVILLE en CAUX

avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement **OU**, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à la première adresse susvisée, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs. Les dossiers remis hors du secrétariat ne seront pas acceptés.

### **5.2 Transmission sous d'autres supports**

Ni les offres électronique (e-mail), ni les offres remises sur support électronique (CD Rom ou DVD) ne seront acceptées.

## **ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

EPLEFPA - CFA DE SEINE-MARITIME  
1333 rue Bernard Thélou  
76640 FAUVILLE en CAUX

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier.

Les candidats désirant se rendre sur les sites de production et de livraison devront s'adresser à :

Mme VITTECOQ ou M. LEFEBVRE : Tél : 02-35-95-97-00